



CENTRE HOSPITALIER —
PERPIGNAN

Madame, Monsieur,

Au cours de votre prise en charge au sein du Centre Hospitalier de Perpignan (CHP), les professionnels de santé ont été amenés à réaliser des prélèvements de sang, cellules, liquides biologiques, et/ou de tissus qui ont permis d'établir un diagnostic ou d'assurer que les soins prodigués sont efficaces.

Ces prélèvements ne sont pas toujours utilisés en totalité, et nous souhaiterions pouvoir conserver et valoriser ces résidus d'analyse ainsi que les données de santé associées.

Mission du Centre de ressources biologiques (CRB)

Le CRB du Centre hospitalier de Perpignan est une infrastructure reconnue et autorisée par le ministère chargé de la recherche (numéro d'autorisation d'activité AC-2022-5264) et doublement certifié ISO9001 et NF S96-900.

Il a pour mission de gérer des ressources biologiques (échantillons biologiques et données de santé associées) dans le respect de l'éthique et la réglementation afin de favoriser la recherche fondamentale et appliquée en santé humaine.

Cette gestion comprend la collecte, la préparation, la conservation, la mise à disposition et la traçabilité des ressources biologiques.

Utilisation des résidus :

Les matériels biologiques et les données associées qu'il partage sont utilisés pour la recherche et le développement de tests diagnostiques, d'évolutions thérapeutiques ou simplement à visée éducative.

Ils seront souvent associés à certaines données de santé nécessaires pour comprendre le contexte du prélèvement (âge, sexe, pathologie, traitement en cours...). Ces données seront totalement anonymes pour les utilisateurs.

Comment sont conservés vos échantillons et vos données de santé ?



Les échantillons recueillis par le CRB seront codés à leur arrivée dans le service afin de maintenir la confidentialité. Ils seront stockés au CRB autant de temps qu'il restera du matériel utilisable pour la recherche.

Les données associées aux échantillons seront conservées dans une base de données déclarée auprès de la CNIL pour une durée maximale de 20 ans (Règlement (UE) n° 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » modifiée).

Quelles informations pourraient vous être transmises ?

Aucun retour d'information n'est prévu.

Avez-vous le droit de refuser l'utilisation de vos ressources biologiques ou de changer d'avis dans le futur ?

Vous êtes libre de refuser à tout moment que vos échantillons et données de santé soient utilisés en recherche. Quelle que soit votre décision, votre prise en charge médicale restera la même et en aucun cas n'influencera la qualité des soins que vous recevrez.

Vous avez la possibilité de poser des questions aux équipes et/ou de refuser l'utilisation de vos échantillons sans avoir à en expliquer les raisons. Il vous suffira de le faire savoir au CRB qui détruira alors tous les échantillons non utilisés. Vous trouverez un modèle de formulaire d'opposition à la fin du document.

Vous disposez d'un délai d'un mois pour nous faire parvenir votre opposition. Aucun échantillon ni donnée ne sera utilisé pendant ce délai, au delà duquel ils seront rendus anonymes.

Par courrier : Centre hospitalier
Centre de ressources biologiques
20 avenue du Languedoc
66000 Perpignan.

Par mail : crb.contact@ch-perpignan.fr

Par téléphone : 04.68.61.76.35

Formulaire de refus à l'utilisation des résidus d'analyses



Tous les champs sont obligatoires :

Nom usuel du patient :

Nom de naissance :

Prénom du patient :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse mail de contact :

Si le patient est mineur ou majeur protégé :

Nom du parent ou du représentant légal :

Prénom du parent ou du représentant légal :

Fait à :

Le :

Pour valider ce refus, merci de joindre une copie R/V de votre pièce d'identité.